



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2950

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de co-financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un point de présence opérateur Amplivia - Autorisation de signer la convention

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyme, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2950**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de co-financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un point de présence opérateur Amplivia - Autorisation de signer la convention**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 2001, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition de la communauté éducative du territoire Rhône-Alpes, via des marchés de services, un réseau de communications électroniques nommé Amplivia.

Ce réseau est utilisé par près de 2 000 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherche. Il leur permet de disposer de très haut débit privé sécurisé pour leurs échanges mutuels et d'accéder au réseau national dédié à l'éducation et la recherche (RENATER), porte d'entrée à Internet pour la communauté de l'éducation.

La robustesse de ce réseau est, entre autre, liée aux 18 points de présence opérateurs, dont 2 à ce jour sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Par délibération du Conseil n° 2015-0826 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé la convention de groupement de commandes pour la fourniture, mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia.

Par ailleurs, les marchés de services d'Amplivia arrivant à échéance le 21 décembre 2016, la Région a souhaité poursuivre le service Amplivia au-delà de cette date et mettre en place un nouveau groupement de commandes pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration de ce réseau régional haut débit avec 148 partenaires (métropoles, départements, rectorats, villes et communautés de communes, établissements scolaires privés, etc.). Les services proposés au-delà du périmètre éducatif permettent désormais l'élargissement de l'utilisation de ce réseau aux sites administratifs.

La Métropole en qualité de partenaire de ce groupement a amélioré significativement la qualité des services de ses 80 collèges.

Grâce à sa présence dans Amplivia, la Métropole peut :

- pérenniser son réseau,
- consolider par un très haut débit et une plus grande sécurité, le réseau pour ses collèges et son administration,
- s'appuyer sur la délégation de service public (la fibre Grand Lyon) qui devient une composante du réseau Amplivia sur le territoire de la Métropole.

II - Le partenariat de financement proposé

Afin de consolider le réseau, répondre encore mieux aux besoins et mutualiser les coûts d'architectures techniques, la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé un financement commun pour la création d'un nouveau point de présence opérateur lié au réseau Amplivia et commandé sur le marché ad hoc du groupement de commandes, dont le titulaire est la société OCWS.

Le financement de ce nouveau point commun de présence d'opérateurs est évalué à 49 560 € HT soit 59 472 € TTC et réparti de la façon suivante :

- la Métropole finance : 15 833 HT soit 18 999,60 € TTC pour la sécurisation de son infrastructure,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance 33 727 € HT soit 40 472,40 € TTC pour la sécurisation de son infrastructure et pour le lien utilisé par le Campus numérique.

Les équipements réseaux nécessaires au fonctionnement de ce nouveau point de présence sont installés dans une baie hébergée dans un espace technique mutualisé, situé dans une des salles informatiques de l'Hôtel de Région.

Les équipements réseaux nécessaires au fonctionnement du point de présence sont fournis et maintenus par le titulaire du marché Amplivia : OCWS.

En co-finançant la création de ce nouveau point de présence, la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes réduisent de façon conséquente leurs investissements au vu de leurs enjeux respectifs dans ce domaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de co-financement à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'un nouveau point de présence opérateur Amplivia.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense en investissement en résultant sera inscrite au budget principal - exercice 2018 - chapitre 20 sur l'opération n° 0P28O5478.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.